

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AS504

présenté par  
Mme Lebon et M. Monnet

-----

**ARTICLE 2**

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« Aide »,

insérer le mot :

« médicale ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 6, après le mot :

« aide »,

procéder à la même insertion.

II. – En conséquence, à l’alinéa 6, après le mot :

« accompagner »,

insérer le mot :

« médicalement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que l'aide à mourir s'inscrit dans le champ du sanitaire.